

POUR UNE CARTE UNIQUE DE 10 ANS, RENOVELABLE AUTOMATIQUEMENT, NON INFORMATISEE

مد أجل بطاقة إقامة واحدة، مدة صلاحيتها عشر سنوات، قابلة للتجديد مباشرة للجميع المهاجرين.

PORA UMA CARTA ÚNICA DE 10 ANOS, RENOVAÇÃO IMEDIATA E NÃO INFORMATISADA

Le Président de la République a annoncé le 03.12.83 à la délégation de marcheurs qu'il a reçu la mise en place de la "Carte de 10 ans, pour les immigrés qui sont en France depuis un certain temps". De quoi s'agit-il ?

Actuellement, dans le régime général, tout étranger doit avoir un titre de séjour et un titre de travail. La durée de validité, la date de renouvellement de ces titres ne coïncident pas pour une même personne. Il y a, de plus, diverses situations particulières : ressortissants de la Communauté Européenne, Algériens, etc...

L'instauration d'une carte unique serait un facteur d'unité et fonderait une reconnaissance réelle du droit au séjour de tous les immigrés ; valable 10 ans, elle assurerait une certaine sécurité du séjour, allègerait le travail administratif et améliorerait les relations avec l'administration ; non informatisée, elle montrerait que le gouvernement ne considère pas une partie de la population comme suspecte à priori ; renouvelable automatiquement, elle éliminerait les angoisses de non-renouvellement notamment par la suppression du lien travail - séjour ; pour tous les immigrés, elle serait un pas vers l'égalité des droits et mettrait fin à la dépendance de la femme et des enfants vis à vis du chef de famille.

La Carte Unique n'est pas un cadeau ; elle était revendiquée avant 1981 par toutes les associations, organisations syndicales ou politiques solidaires des immigrés, elle a été promise par le candidat Mitterrand, elle a été une des revendications des Marcheurs pour l'Égalité des Droits et contre le Racisme. Elle doit devenir une réalité dans les faits, rapidement et publiquement, la société française et le gouvernement affirmant par là, que le droit au séjour sans restriction est désormais reconnu aux immigrés.